

Cette remunicipalisation fait suite à celles de **Grenoble, Neufchâteau, Châtelleraut, Varages, Castres, et Cherbourg**. La facture d'eau a baissé tout en permettant de nouveaux investissements.

La gestion publique est promue également au niveau européen par la création en 2009 d'AQUA PUBLICA EUROPEA dont Eau de Paris et 40 autres établissements.

France Amérique Latine participe aux côtés des peuples d'Amérique latine à leurs nombreux combats pour l'eau (contre les exploitations minières et pétrolières, les barrages, les monocultures, la déforestation, etc.).



Ainsi les luttes populaires ont mis en échec des projets de privatisation totale des services de l'eau.



Ensemble construisons une gestion transparente et pleinement démocratique de ce bien commun essentiel.

A Gennevilliers, à l'Espace Grésillons

Du lundi 22 au vendredi 26 octobre :

Exposition « DROIT A L'EAU MAINTENANT »

mardi 23 octobre à 19 h

**Conférence/Débat « L'eau, un bien Public à préserver »
le cas de Caimanes au Chili**

Valérie Técher, du Bureau de FAL

Rodrigo Olavarría, de la Fondation Danielle Mitterrand

Elif Karakartal, anthropologue, membre de FAL

Modérateur : **Abelardo Zamorano**, Administrateur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



L'EAU UN BIEN PUBLIC A PRESERVER



L'eau conditionne toute forme de vie. Elle est nécessaire aux besoins de l'homme et de la planète, le fait de ne pas y avoir accès est la première cause de mortalité dans le monde.

Les pays les plus pauvres sont aussi ceux qui ont le moins accès à l'eau : même lorsqu'ils disposent potentiellement de ressources suffisantes, ils manquent de moyens pour fournir une eau saine à leur population.

La reconnaissance de l'EAU COMME BIEN COMMUN DE L'HUMANITE et son accès à chacun comme un droit humain ne sont pas acquis. Il faut en effet stopper les politiques visant à sa commercialisation et à rendre concret l'accès à l'eau pour tous, tout en préservant les conditions

écologiques de son renouvellement.

Partout dans le monde, des citoyens se mobilisent contre la pollution des eaux, la déforestation et les grands barrages hydroélectriques.



En France, les **USAGES DE L'EAU** se répartissent à 70% pour l'agriculture, 20 % pour la production industrielle et énergétique, et 10% pour la consommation domestique.



LA PRIVATISATION DE L'EAU prend de très nombreuses formes de délégation de service public par les autorités, la privatisation complète des réseaux n'existant qu'au Royaume-Uni et au Chili. Le secteur privé demeure largement privilégié dans le financement international des infrastructures d'eau. 9 % des habitants de la planète sont actuellement alimentés en eau potable par une entreprise privée contre 2 % il y a 20 ans.

Les privatisations montrent cependant que **le privé est loin d'être aussi efficace qu'il le prétend**. Sont trop souvent dénoncés l'augmentation démesurée du prix de l'eau et des raccordements au réseau, les coupures abusives, la baisse de la qualité de l'eau, les contrats sans cesse renégociés et la corruption.

Trois grandes entreprises (les deux françaises Veolia et Suez ainsi que l'allemande RWE) escomptent étendre leur marché à 25 % de la population mondiale, principalement dans les grandes villes. Elles ont essayé d'implanter dans le monde et surtout en Amérique latine, le modèle de marchandisation de l'eau avec l'appui des banques et des Institutions financières internationales au détriment des ressources naturelles et des populations.



C'est de l'Amérique Latine qu'est venue la **PRISE DE CONSCIENCE AIGÛE QUE L'EAU NE PEUT ÊTRE MARCHANDISÉE**.

En Bolivie, de véritables insurrections populaires, les « guerres de l'eau », menées par la population à Cochabamba et à El Alto (Banlieue de la Capitale) ont conduit à la rupture de contrats. Le président Evo Morales, dès son arrivée au pouvoir en 2005, a replacé la gestion de l'eau sous la responsabilité de l'Etat et des usagers et a créé un Ministère en charge de cette ressource.



insuffisante.

Grâce à la requête du gouvernement Bolivien, **l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté en 2010** une résolution inscrivant le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. Ce droit est maintenant présent dans plusieurs constitutions nationales. Ces avancées remarquables constituent une base nécessaire mais

En Argentine, en 2006, le président Nestor Kirchner mit fin par décret au contrat d'Agua Argentina, une filiale de Suez (concession la plus importante du monde, 10 millions d'habitants), pour ne pas avoir tenu ses engagements, après de nombreuses années de mobilisations populaires. Cela a donné naissance à une nouvelle entreprise (90 % à l'Etat et 10 % au syndicat des travailleurs).

En Colombie, en 2010, plus de deux millions de personnes ont signé une pétition pour obtenir un référendum afin d'inscrire dans la Constitution l'accès à l'eau potable comme un droit humain. Le parlement a cependant refusé la tenue du référendum, contrairement à ce qui s'était passé en Uruguay en 2004.

DES RETOURS EN GESTION PUBLIQUE.

En France, à Paris, un établissement public municipal, une régie, a été créé à l'échéance des contrats de délégation en 2009. Depuis, Eau de Paris assure la production et la distribution publique de l'eau potable à Paris.